



COMMUNE DE
PINEUILH

06 | 2024

DOCUMENT
A CONSERVER

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Population : 4524 habitants

Surface territoire : 17 kilomètres carrés

SOMMAIRE

Edito	3
S'informer sur les risques majeurs	4
Se préparer aux risques	5
Inondation	6
Mouvement de terrain	7
Retrait gonflement argile	8
Météorologiques	9
Rupture de barrage	10
Sanitaires.....	11
Transport de matières dangereuses.....	12
Menace terroriste	14
Informations utiles	16



Penser que le risque zéro existe serait une pure utopie...

Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille se résigner à subir les dangers. C'est même la force d'une société que de regrouper les énergies individuelles pour affronter les défis qui se posent à nous. Il nous faut collectivement apprendre à faire face aux événements exceptionnels, qui par l'ampleur des dégâts pouvant en résulter, sont susceptibles d'affecter nos biens, nos familles, nos amis ou nos voisins.

En ma qualité de Maire, il est de mon devoir de tout mettre en œuvre afin de préserver au mieux notre commune sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la salubrité publique, en engageant des politiques fortes. Nous devons évidemment tout à la fois combattre l'aléa sur le long terme et nous imposer une réactivité immédiate en cas de survenance d'un risque majeur. C'est ce que nous faisons notamment en réactualisant le Plan Communal de Sauvegarde et en mobilisant des moyens importants.

Bien sûr, en cas d'accident, les autorités et les secours publics ont les moyens d'informer et de tout mettre en œuvre pour secourir les habitants.

Cependant, votre concours est capital pour optimiser l'efficacité de leur intervention. Le DICRIM vous informe sur les risques recensés sur notre commune, en expliquant simplement concrètement ce qu'ils recouvrent et le bon comportement à adopter par chacun d'entre nous.

C'est pourquoi je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), à le conserver précieusement et à le diffuser le plus largement possible autour de vous.

En cas de crise, les services de l'Etat et les services municipaux sont à vos côtés pour vous renseigner, vous aider et assurer la permanence des services publics.

Votre Maire

Didier TEYSSANDIER

EDITO

Qu'est-ce que le risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Pineuilh peut être exposée.

Ce DICRIM a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

La commune de Pineuilh est exposée aux risques suivants :



inondation



mouvement
de terrain



retrait gonflement
argile

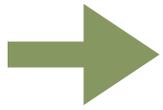


météorologiques



RISQUE TECHNOLOGIQUE

RISQUES NATURELS



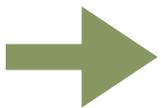
DIFFUSION D'UN MESSAGE D'ALERTE LOCAL



- Véhicule communal équipé d'un mégaphone
- Application mobile "Panneau Pocket"



- Site internet "pineuilh.fr" et réseaux sociaux
- Panneaux lumineux (place du Général de Gaulle, avenue de la Résistance et avenue de Verdun)

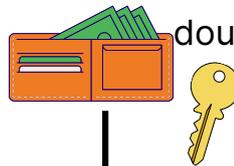


PREPARER UN NECESSAIRE EN CAS D'EVACUATION

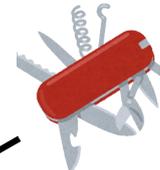
Papiers d'identité



Argent liquide et carte de crédit, double des clés



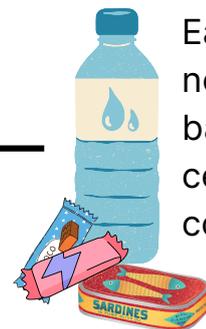
Couteau suisse



Téléphone et chargeur



Eau et nourriture : barres de céréales, conserves...



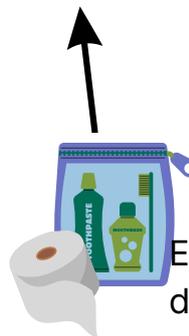
Bougies avec allumettes ou briquet



Vêtements et chaussures de rechange



Essentiel d'hygiène personnelle



Lampe de poche avec piles et radio





Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux.

La commune de Pineuilh peut être soumise à des débordements dus aux crues de la Dordogne pour les zones situées près de la rivière et aux débordements des ruisseaux affluents.

Les crues les plus importantes datent de 1944, 1963 et 1990.

Les causes d'inondation sur Pineuilh résultent essentiellement :

- du ruissellement très important, soit sur des terres cultivées, soit en zone imperméablement urbanisée ;
- de la remontée émergente d'une nappe phréatique.

La commune de Pineuilh est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), réalisé avec les services de l'Etat. Ce document regroupe les mesures qui réglementent les constructions et les aménagements par zone en fonction du risque estimé (la carte est consultable en mairie, au service urbanisme).

Les bons réflexes en cas d'inondation :

Avant / Pendant

- je m'informe sur la météo et les prévisions de crues
- je pense aux équipements vulnérables à l'eau
- je prends mes dispositions pour être hébergé chez des proches
- si je suis sous la menace de l'eau, je me mets en hauteur
- je ne traverse pas une zone submergée par l'eau
- je coupe le gaz, l'électricité et le chauffage
- je respecte les consignes des autorités notamment en cas de demande d'évacuation
- je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)



Après

- je ne m'approche pas des fils tombés à terre et je fais attention à ce qui a pu être fragilisé
- je fais attention aux risques de chutes sur des obstacles cachés par l'eau
- je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher
- je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Les mouvements de terrain associés au risque d'éboulement de falaise peuvent être les suivants : chutes de pierre ou de blocs, éboulements ou écroulements en masse, glissements de terrain, coulées boueuses.

Aucune méthode scientifique ne permettant de prévoir avec exactitude le moment où surviendra le mouvement de terrain, l'alerte est aléatoire et souvent impossible.

La commune de Pineuilh est concernée par ce risque dans le secteur notamment des Anguillères.

Plusieurs articles issus du Code de l'Urbanisme et les documents d'urbanisme en vigueur interdisent l'urbanisme dans les zones à risques.

Les phénomènes sur la commune étant ponctuels et localisés, la meilleure prévention consiste à être vigilant.

Il est demandé de signaler tout mouvement de terrain auprès de la mairie.

Les bons réflexes en cas de mouvement de terrain :

Avant / Pendant

- je surveille mon terrain et mon habitation (fissures dans les murs)
- je préviens les autorités compétentes (mairie) si je constate un mouvement de terrain
- je m'éloigne rapidement des points dangereux
- j'évacue les bâtiments sans prendre l'ascenseur
- je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité

Après

- je ne reviens pas dans une habitation ou un bâtiment sinistré
- je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins



Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en périodes sèches).

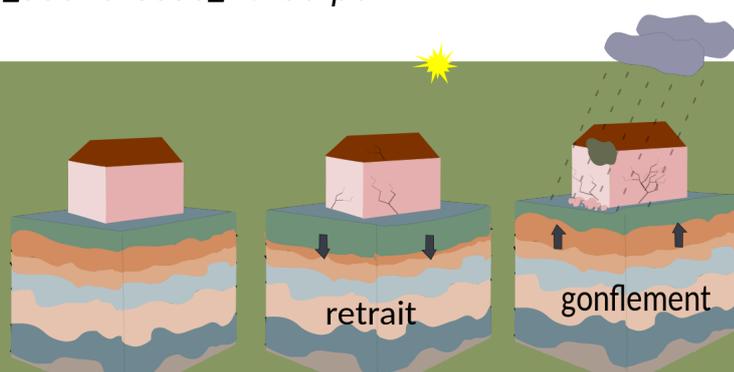
Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations, ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

La loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (art. L.125-1 à L.125-6 du Code des assurances) a fixé pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de solidarité nationale. Pour que le sinistre soit couvert au titre de la garantie « catastrophes naturelles », il faut que l'agent naturel en soit la cause directe. L'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie est constaté par un arrêté interministériel (des ministères de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances) qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages couverts par la garantie (article L. 125-1 du Code des assurances).

Le Ministère de l'Ecologie a édité une plaquette d'information sur ce risque majeur que vous pouvez télécharger au format pdf :

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dppr_secheresse_v5tbd.pdf

Ce phénomène ne représente pas un danger immédiat mais peut provoquer des dommages sur les constructions.



Les bons réflexes en cas de retrait gonflement argile :

Après

- j'évalue les dégâts
- j'informe la mairie
- je contacte mon assurance



Tempête

La tempête est une perturbation atmosphérique (ou dépression) qui génère des vents dépassant 89 kms/h (soit 48 noeuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

Grand Froid

C'est un épisode de grand froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.



Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



Plateforme téléphonique d'information "canicule"

☎ 0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Les bons réflexes en cas de risques météorologiques :

Avant / Pendant

- je connais les différents niveaux de vigilance
- je respecte les consignes des autorités
- j'évite les déplacements et activités extérieures de loisirs
- je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau

Modéré



Sévère



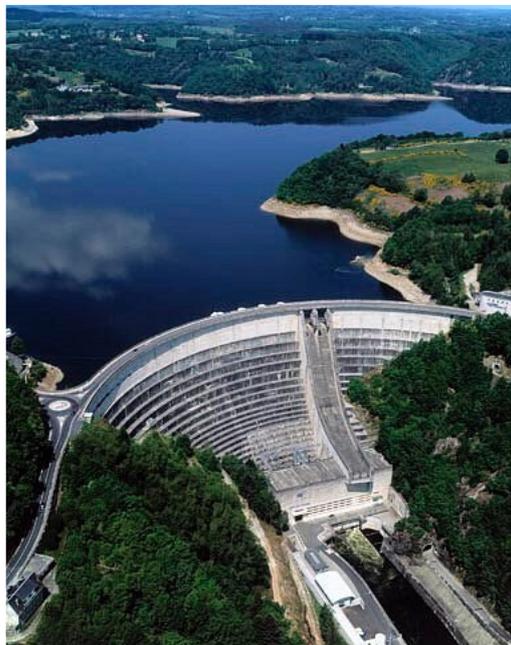
Très Sévère



Après

- je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins





Un barrage est un ouvrage d'art hydraulique construit en travers d'un cours d'eau et destiné à en réguler le débit et/ou à stocker de l'eau, notamment pour le contrôle des crues, l'irrigation, l'industrie, l'hydroélectricité, la pisciculture et la retenue d'eau potable.

Une rupture de barrage se produit lorsque la structure cède du fait d'évènements naturels ou de défaillances humaines. Cette rupture a pour conséquence le déversement non contrôlé de l'eau ou de la boue contenues par le barrage.

Même s'il n'existe pas de barrage dans le département de la Gironde, la présence du barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne peut constituer un risque pour notre territoire.

Il s'agit d'un barrage en béton situé sur la commune de Bort-les-Orgues dans le département de la Corrèze. Il retient les eaux de la Dordogne et est exploité par EDF sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) du Limousin.

La rupture du barrage (évènement jugé extrêmement peu probable) entraînerait une onde de submersion qui atteindrait la commune de Pineuilh dans un délai de 17 heures avec une vague de 13 mètres environ.

Les bons réflexes en cas de rupture de barrage :

Avant / Pendant

- je m'informe sur les points de rassemblement et j'identifie les itinéraires d'évacuation
- je gagne le point haut le plus rapidement possible et le plus proche ou l'étage le plus élevé d'un bâtiment solide
- je ne reviens pas sur mes pas
- je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité
- j'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques

Après

- je m'informe de la conduite à tenir auprès des autorités compétentes
- je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins



En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées. Le Maire peut être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives comme par exemple une interdiction de manifestations.

Le risque sanitaire comprend également l'intoxication alimentaire et l'épizootie (épidémie qui touche les animaux).

En cas de risque sanitaire spécifique, les autorités sanitaires et/ou vétérinaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Covid-19 et autres virus

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Pensez à aérer les pièces régulièrement



Portez un masque si vous êtes contagieux

Les bons réflexes en cas de risques sanitaires :

Pendant

- je m'informe sur la situation sanitaire
- je respecte les consignes de sécurité
- je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon
- si pollution de l'eau potable, je consomme de l'eau en bouteille
- si pollution de l'air, je réduis les activités physiques et sportives en plein air et en intérieur jusqu'à la fin de l'épisode
- en cas de symptômes, je contacte mon médecin traitant ou le 15

Après

- je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins



Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors de Transport de Matières Dangereuses (TMD), par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

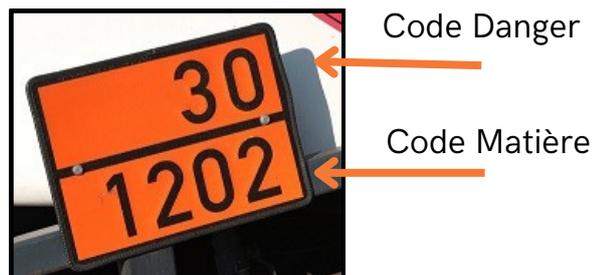
Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Sur Pineuilh, les traversées de TMD se font par voie routière et empruntent particulièrement la D936.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD:

-Donnez l'alerte en précisant qu'il s'agit d'un TMD, renseignez le code danger et le numéro de la matière, de la plaque orange.

-Eloignez-vous, ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec la matière.



Pour en savoir plus :

www.ecologie.gouv.fr/reglementation-du-transport-marchandises-dangereuses-tmd

Les bons réflexes en cas d'accident de transport de matières dangereuses :

Avant / Pendant

- j'écoute les consignes des autorités
- je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)
- je bouche toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...)
- je coupe le gaz et l'électricité et je ne fume pas
- j'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques
- je ne vais pas chercher les enfants à l'école

Après

- j'aère l'espace dans lequel j'étais confiné
- j'applique les mesures énoncées par les secours et autorités



Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, ces comportements peuvent vous sauver la vie

Restez calme, vous faciliterez l'organisation des secours et des soins

1 Protéger votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides

2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)

4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

6 Utiliser uniquement votre portable pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.
Pompiers : 18
SAMU : 15

18
112
15
114

7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.

9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

Attention, certains symptômes peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication
Appelez le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes



Quelle est la définition du terrorisme ?

Les infractions commises intentionnellement, en relation avec une entreprise individuelle ou collective, ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, constituent des actes de terrorisme.

Depuis les années 1970, la France a été confrontée à de nouvelles formes d'actions terroristes. C'est pourquoi l'État a continuellement renforcé le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, s'adaptant à l'intensité et à la nature de la menace.

Depuis 2012, les attentats terroristes ont causé la mort de 273 personnes et fait de très nombreux blessés. Par ailleurs, 79 attentats ont été déjoués.

Pour en savoir plus :

www.info.gouv.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste



La commune dispose de 4 Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE)

Les bons réflexes en cas de menace terroriste :

- je m'informe de la situation
- je signale tout comportement suspect ou bagage isolé
- je repère les issues de secours
- je respecte les consignes des autorités
- je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre



S'informer
FM 100.4

Réagir en cas d'attaque terroriste

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, ces comportements peuvent vous sauver la vie

1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERER



4. RÉSISTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

Je connais les niveaux de vigilance



Le niveau de vigilance correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.



Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24 heures/24. Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent encore inutilement les lignes téléphoniques. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants

- **qui suis-je ? (victime, témoin) Donnez un numéro de téléphone et votre identité**
- **où suis-je ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir, surtout si vous n'êtes pas sur place**
- **pourquoi j'appelle ? Précisez le motif de votre appel**

Fréquences Radios



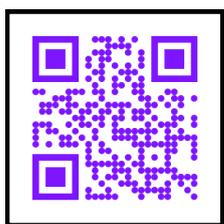
FM 100.4



FM 105.5

Scannez nos QR codes

Quick Response Code = Code à Réponse Rapide



www.pineuilh.fr
05.57.46.03.07

67 avenue Jean-Raymond Guyon
33220 PINEUILH

Numéros et liens utiles

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- SAMU 15
- Numéro Secours Européen 112
- Numéro Personnes Sourdes et Malentendantes 114
- Centre Hospitalier Ste-Foy-La-Grande
05 57 41 96 96
- www.gironde.gouv.fr
- www.meteofrance.com